



Déclaration de la CGT finances publiques 35 à propos des accusations portant sur le préfet responsable de l'ANTAI

La presse s'est faite l'écho des soupçons pesant sur le préfet responsable de l'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions), accusé d'avoir fait payer par des fonds publics les amendes correspondant à des infractions commises avec son véhicule de fonction et d'avoir fait en sorte d'échapper à la perte de points de permis de conduire. Si ces éléments sont confirmés, la CGT finances publiques 35 ne saurait le tolérer.

Rappelons que l'objectif officiel du dispositif du contrôle automatisé des infractions est la lutte contre la violence routière. Il ne pourrait être admis que le responsable de l'ANTAI ne soit pas exemplaire et use de ses fonctions pour échapper aux sanctions qu'il est lui-même chargé de faire mettre en œuvre.

Rappelons également que les employés des entreprises privées sous-traitantes travaillant au centre national de traitement connaissent des conditions de travail très difficiles pour des salaires de misère. Au regard du niveau de salaire d'un haut fonctionnaire, ces malversations seraient ainsi encore plus scandaleuses.

Rappelons encore que les agents de la TCA, chargés du recouvrement des amendes majorées du contrôle automatisé, subissent déjà chaque jour le mécontentement des contrevenants, souvent victimes d'un système rigide, complexe et inhumain, et que leurs revendications en terme de conditions de travail spécifiques et de compensations indemnitaires ont toujours été rejetées.

Pour la CGT finances publiques d'Ille-et-Vilaine, si les informations publiées dans la presse sont confirmées, il ne pourrait être admis que l'ensemble de la chaîne des amendes automatisées soit ainsi discrédité et qu'aucune mesure ne soit prise pour lui rendre sa légitimité.

Par ailleurs, elle n'admettrait pas que les salariés concernés, privés et publics, subissent pour ce motif de nouvelles pressions et agressions dans leurs relations avec les usagers. La direction et les ministres leur doivent protection.

Rennes, le 2 octobre 2013.